



# Droit pénal criminel : la période de sûreté

**Actualité législative** publié le **30/05/2023**, vu **1114 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**Droit pénal criminel : la période de sûreté**

**Code pénal, dila, légifrance :**

## Article 132-23

Modifié par Loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 - art. 3 () JORF 13 décembre 2005

En cas de condamnation à une peine privative de liberté, non assortie du sursis, dont la durée est égale ou supérieure à dix ans, prononcée pour les infractions spécialement prévues par la loi, le condamné ne peut bénéficier, pendant une **période de sûreté**, des dispositions concernant la suspension ou le fractionnement de la peine, le placement à l'extérieur, les permissions de sortir, la semi-liberté et la libération conditionnelle.

La durée de la **période de sûreté** est de la moitié de la peine ou, s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, de dix-huit ans. La cour d'assises ou le tribunal peut toutefois, par décision spéciale, soit porter ces durées jusqu'aux deux tiers de la peine ou, s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, jusqu'à vingt-deux ans, soit décider de réduire ces durées.

Dans les autres cas, lorsqu'elle prononce une peine privative de liberté d'une durée supérieure à cinq ans, non assortie du sursis, la juridiction peut fixer une **période de sûreté** pendant laquelle le condamné ne peut bénéficier d'aucune des modalités d'exécution de la peine mentionnée au premier alinéa. La durée de cette **période de sûreté** ne peut excéder les deux tiers de la peine prononcée ou vingt-deux ans en cas de condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité.

Les réductions de peines accordées pendant la **période de sûreté** ne seront imputées que sur la partie de la peine excédant cette durée.

**Source à jour :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181776/#LEO](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181776/#LEO)

**DE PLUS :**

<https://www.jplouton-avocat.fr/faq/defense-droit-penal/definition-periode-de-surete>

[https://www.avocat-rouaselbazis.com/la-reclusion-criminelle-a-perpetuite-assortie-ou-non-d-une-peine-de-surete\\_ad273.html](https://www.avocat-rouaselbazis.com/la-reclusion-criminelle-a-perpetuite-assortie-ou-non-d-une-peine-de-surete_ad273.html)

<https://www.village-justice.com/articles/periode-surete-une-atteinte-individualisation-des-peines,42515.html>

<https://www.alexia.fr/fiche/10776/qu-est-ce-que-la-periode-de-surete.htm>

<https://www.alexia.fr/fiche/10694/la-periode-de-surete-comment-a-marche.htm>

<https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/480881/peine-incompressible>